

Le programme d'actions éducatives régional Un dispositif efficace à pérenniser



Quel bénéfice les jeunes lycéens ligériens tirent-ils du PAE (programme d'actions éducatives) institué en 2008 par la Région ? Répond-il aux exigences de l'action éducative qui outre son objectif pédagogique, doit ouvrir les jeunes à la culture et à la société afin de les rendre autonomes et responsables ?

Pour répondre à ces questions, le CESER a évalué l'un des trois dispositifs de l'action éducative régionale, à savoir les appels à projets, initiative originale et spécifique de la Région. L'évaluation a consisté en une analyse quantitative et qualitative de la démarche et des modalités de sa mise en œuvre, ainsi qu'en une appréciation du ressenti par les équipes pédagogiques des établissements (audition d'une trentaine de lycées publics et privés et de CFA) et par les élèves.

Le CESER dresse un bilan très positif du dispositif « Appel à projet » et des actions qui en découlent dans le sens où il nourrit le projet éducatif des établissements et ouvre les jeunes à d'autres horizons. La formule fait de plus consensus auprès de tous les acteurs impliqués.

Convaincu de l'intérêt de poursuivre la démarche, le CESER émet des préconisations en matière de gestion et d'optimisation afin de garantir l'avenir du PAE dans un contexte budgétaire très contraint.

13 THÈMES D' ACTIONS ÉVALUÉS ET COMMENTÉS

Les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif « Appel à projets » se concentrent sur quatre axes : « Vivre ensemble, citoyenneté, lutte contre les discriminations » ; « Ouverture européenne et internationales » ; « Éducation à l'environnement » ; « Envie d'entreprendre, innovation, recherche ».

Pour chacun de ces axes, des thèmes d'actions sont identifiés. Par exemple, l'axe « Vivre ensemble, citoyenneté, lutte contre les discriminations » mène des actions sur la paix/tolérance/citoyenneté, sur l'éducation artistique et culturelle ou encore l'usage des médias et des réseaux sociaux. L'éducation à l'environnement s'intéresse aussi à la santé et au sport.

Dans son travail d'évaluation, le CESER ajoute un commentaire sur chacune de ses actions. Il souligne ainsi que les actions « fortes » menées autour de la découverte de la presse écrite pour mieux comprendre la société et le monde sont à l'origine de « moments extrêmement intenses en termes d'échanges, de mixité et de mise en situation », lors notamment des journées de restitution.

Le « hit-parade » des thématiques place en tête « Les jeunes ont du talent » et « Toutes voiles dehors », les moins sollicitées (hors celles impliquant des voyages) sont « Envie d'entreprendre » (sauf pour les cycles courts) et « Éducation à l'environnement ».



Un outil pertinent de motivation des jeunes

L'étude menée par le CESER sur le dispositif appel à projet dans le cadre du PAE régional révèle sans l'ombre d'un doute la pertinence de l'outil. Le ressenti est favorable pour l'ensemble des acteurs impliqués, qu'il s'agisse de la collectivité territoriale qui impulse la démarche, du Rectorat qui l'accompagne, des établissements scolaires qui la mettent en œuvre et surtout des élèves qui la vivent. Mais, si un peu plus de la moitié des établissements participent à la démarche initiée par la Région, seuls 16 % des lycéens ligériens sont concernés.



Une dynamique vertueuse pour les établissements

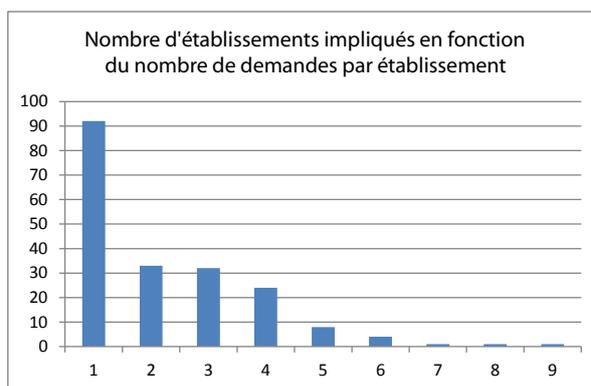
Région, Rectorat et établissements mettent en avant les impacts très positifs de ce dispositif sur les jeunes. L'une de ses forces est d'intégrer au projet pédagogique les notions de mixité, de solidarité et de fonctionnement collectif. Il ressort également que le PAE et les actions qui en découlent donnent du sens à l'enseignement par l'ouverture qu'il procure, la réflexion sur la vie en société qu'il permet, le concret qu'il apporte, les synergies qu'il crée dans un même établissement et entre établissements et la prévention qu'il favorise.

Les élèves apprécient également une formule qui leur redonne confiance en eux et « casse le quotidien, donne un souffle, un bon souvenir en sortant d'une logique de contraintes ». Dès lors, ils se sentent plus impliqués que dans les cours magistraux : « on nous demande notre point de vue, on participe ». Ils en ressortent valorisés.

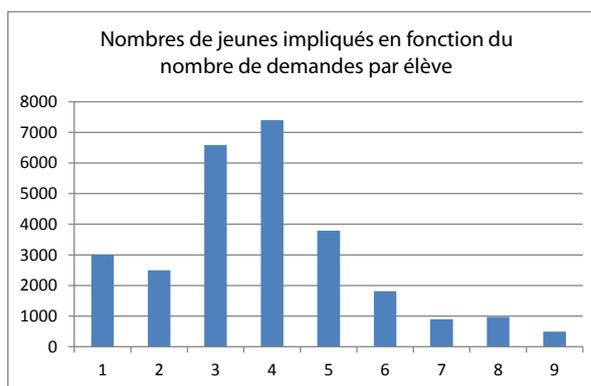
Les enseignants de leur côté estiment que les actions de l'appel à projets motivent les jeunes et ont un impact dynamisant sur le fonctionnement des classes. Ils font valoir la formation de qualité dont ils bénéficient en amont et l'apport des échanges entre les équipes pédagogiques et les partenaires experts (culturels, artistiques, associatifs). Le confort du soutien financier et logistique (actions déjà balisées, appui de partenaires) de la Région figure aussi parmi les avantages cités par les équipes pédagogiques d'autant qu'elles restent les maîtres d'œuvre de leurs initiatives, agissent librement et en fonction de leurs besoins.

Le ressenti positif des participants (proveurs, enseignants et élèves) concerne également la solidarité qui se crée entre enseignants et jeunes et entre jeunes eux-mêmes. Par exemple, dans le cadre des actions autour de la découverte de la presse écrite, les enseignants soulignent l'intérêt de pouvoir « travailler en interdisciplinarité », en intégrant une séquence liée au programme de seconde « fabrication de l'information ». Ils estiment que cette action « consolide la classe, l'ouvre sur l'extérieur, développe des outils », et que l'aboutissement de ce travail via la journée de restitution de l'ensemble des initiatives « permet à des élèves d'être sur l'estrade, d'être mis en valeur, de se percevoir autrement ».

Ces journées de restitution prolongeant les actions engagées dans les établissements sont d'ailleurs particulièrement appréciées tant des enseignants que des jeunes.



Note de lecture : Plus de 90 établissements ont participé au PAE en faisant une demande.



Note de lecture : Environ 6500 élèves ont bénéficié de 3 actions du PAE.

Rectorat et Région en complémentarité

L'étude du CESER met aussi en exergue le partenariat positif entre le Rectorat et la Région et les rôles complémentaires joués par ces deux institutions dans la mise en œuvre de la démarche d'appel à projets et des actions qui en découlent. Le premier considère que ce dispositif contribue à la lutte contre le décrochage scolaire, enjeu majeur du projet éducatif global. Aussi, il souhaite que davantage d'établissements s'impliquent dans ce dispositif via notamment une mobilisation plus forte des proveurs et des corps d'inspection.

Par son rôle de rassembleur et d'animateur, la Région affirme son engagement dans ce programme qui associe plusieurs directions de politiques publiques : culture, sport, action économique, solidarité... La question du financement ne pose pas en soi de difficultés majeures (1 million d'euros, soit 19 % du budget du PAE). Non seulement les établissements estiment suffisants les moyens financiers alloués au PAE, mais ils les identifient bien à l'exception des crédits FSE (Fonds social européen). Il existe de plus des possibilités de financement complémentaires (pass culture sport) ou de partenariats surtout en milieu urbain.





Les préconisations du CESER

Maintenir l'ambition du PAE

Le CESER dresse un bilan très positif de la démarche d'appel à projets et de ses actions, mesure phare du Programme d'actions éducatives (PAE) de la Région des Pays de la Loire. Le succès de la formule tient au fait qu'elle correspond aux objectifs politiques de la Région, pédagogiques du Rectorat et de ses équipes et aux attentes des jeunes.

L'équité face à l'éducation

Enjeu stratégique du projet éducatif, le PAE consiste à offrir à chaque jeune, dans le cadre de son cursus scolaire, une réponse adaptée à ses capacités, ses besoins, sa situation sociale et géographique et ses moyens financiers. De plus, le dispositif

contribue à la mise en œuvre de nouveaux outils pédagogiques plus adaptés à la pluralité des acteurs, de leurs centres d'intérêt et de leurs cultures.

Les critiques du dispositif apparaissent selon le CESER plutôt secondaires mais tracent néanmoins des pistes d'amélioration. Elles concernent en premier lieu un accès insuffisant à l'information puisque le programme d'appel à projets est totalement dématérialisé. En second lieu, il faudrait mieux corréliser la mise en œuvre des projets avec le calendrier scolaire et celui de la Région. Enfin, la disparité des profils des établissements ne paraît pas compatible avec un dispositif unique et identique qu'il conviendrait dès lors de davantage personnaliser.

Poursuivre l'évaluation

Comme pour tout programme d'action publique, une évaluation de ses performances au regard du montant investi est nécessaire, et ce d'autant plus dans un contexte de restrictions budgétaires.

Prenant toute la mesure de la difficulté de donner une valeur monétaire à une action éducative, le CESER suggère de réaliser un travail d'analyse croisée pour vérifier le lien entre la performance du dispositif et son impact sur le jeune. L'exercice consisterait dans un premier temps à étudier les effets de l'action éducative sur le jeune

à partir d'un échantillon représentatif de la diversité des établissements, des publics et des territoires. Dans un second temps, il faudrait estimer son coût par rapport aux résultats obtenus en prenant en compte deux indicateurs : tout d'abord, le budget « Action éducative » de la Région qui permet de mesurer l'importance de cette politique dans le budget régional et de le comparer aux autres Régions ; ensuite, le rapport entre les dépenses engagées et le nombre de jeunes concernés sur plusieurs années.





Appréhender le budget de manière consolidée

Le dispositif d'appel à projets du PAE régional ne doit pas être considéré comme une variable d'ajustement mais une politique régionale à soutenir.

Dès lors la question est de savoir comment consolider et assurer son maintien en justifiant un usage optimisé de l'investissement qu'il nécessite.

Cela requiert d'avoir une lecture claire des budgets qui sont consacrés au PAE.

Le CESER préconise de raisonner sur la base du budget PAE consolidé englobant le dispositif « Appel à projets », les crédits déconcentrés, les crédits européens et ceux issus des autres politiques publiques. Cette approche permettrait d'une part de trouver le meilleur équilibre possible entre crédits déconcentrés et appel à projet et d'autre part, de réaffecter à ces enveloppes les autres financements peu lisibles.

Par ailleurs, le CESER propose de revoir la répartition des actions dans les quatre axes de l'appel à projets. Face à la prédominance de l'axe 1 (Vivre ensemble, citoyenneté, lutte contre les discriminations), il conviendrait de donner davantage de visibilité à ses objectifs et de les préciser. Il faudrait également regrouper l'axe 2 (Ouverture européenne et internationale) avec le chapitre « séjours Europe » et valoriser les actions des axes 3 (Éducation à l'environnement) et 4 (Envie d'entreprendre, innovation, recherche) notamment les initiatives liées à la prévention des risques sanitaires et à l'action envie d'entreprendre.

Prioriser et cibler

Le maintien des actions du PAE et notamment du dispositif « Appel à projets » pourrait pâtir d'un budget contraint. Même si l'ambition reste la même, il sera nécessaire de prioriser les actions en fonction de critères davantage qualitatifs que quantitatifs dont le CESER propose une sélection.

Il pourrait s'agir de mesurer la nature et l'ampleur de l'implication de l'établissement notamment au travers de son projet straté-

gique. Le poids des initiatives et des résultats liés aux actions de prévention (santé, citoyenneté) mériterait aussi d'être pris en compte, ainsi que l'importance de l'engagement des élèves. Il conviendra aussi d'évaluer les impacts auprès des publics, en matière de revalorisation, de décrochage scolaire, de mixité sociale et sociologique. Enfin, l'appréciation du coût unitaire de l'action par élève semble inévitable.

Alors que la Région ne raisonne pas en termes de publics, mais de volonté de l'établissement à se saisir du dispositif, le CESER considère que du fait des contraintes budgétaires, il faudra à terme cibler les publics qui pourront bénéficier des actions. Quatre catégories se détachent : les publics les plus éloignés du système scolaire ; les établissements favorisant les initiatives sources d'émancipation pour les jeunes et qui développent leur envie d'oser, d'innover d'entreprendre ; les initiatives rapprochant divers publics pour mieux surmonter les clivages classiques au sein des établissements et entre eux ; les projets concernant les territoires isolés et fragilisés.



L'intégralité de ce rapport est disponible sur le site internet ceser.paysdelaloire.fr

Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire • Tél. 02 28 20 55 80 • courriel : ceser@paysdelaloire.fr • Directeur de la publication : Benoit Cailliau
• Rédacteur en chef : Bernard de Castelbajac • Crédit photos : © Région Pays de la Loire / Ouest Médias, © Région des Pays de la Loire - PB. Fourny, © Angers Nantes Opéra
• Rédaction : Fabienne Proux • Secrétariat de rédaction : Catherine de Lavenne • Mise en page : Le Square D. • Impression : Grenier • Dépôt légal : en cours.